
Le Babillard de l'école Sainte-Lucie

Le journal des parents et des partenaires

Février 2018



École Sainte-Lucie



Mot de la direction

Chers parents,

Ma nomination à la direction de Sainte-Lucie est maintenant officielle, je pourrai donc défaire mes boîtes puisque c'est pour plusieurs années que j'ai l'intention de travailler avec vos enfants et l'équipe de Sainte-Lucie.

La qualité des enseignants et la gentillesse de vos enfants ont été des facteurs déterminants dans ma décision de poursuivre le travail amorcé. Et vous chers parents, je vous remercie pour votre habituelle collaboration et disponibilité.

Mme Legault poursuivra ses fonctions dans sa nouvelle école du quartier Rosemont à l'école de La Petite Patrie. Je sais qu'elle garde d'excellents souvenirs de son passage dans St-Michel.

Plan d'engagement vers la réussite

La CSDM consulte en ce moment enfants, parents et membres du personnel en lien avec son futur plan d'engagement avec le MEES et les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique. Vous trouverez les informations ici : <http://csdm.ca/sondage-plan-engagement-reussite/>.

Christian Milliard
Directeur



Mot du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement de l'école Sainte-Lucie se rencontre chaque mois afin de discuter de divers sujets et de prendre des décisions importantes pour l'école.

La prochaine rencontre du conseil d'établissement est prévue le mardi 27 février à 18 h 30.



Absence de votre enfant

Votre enfant doit s'absenter de l'école, dites-le nous en laissant un message téléphonique au (514) 596-5550 en mentionnant son nom, son groupe et la raison de son absence. Merci!

Numéro de téléphone

Assurez-vous que la secrétaire et que Mme Lina détiennent deux numéros de téléphone fonctionnels. Il est impératif de pouvoir vous rejoindre en cas d'urgence. Merci !



Sécurité des élèves aux abords de l'école

Tous les élèves de l'école doivent être en sécurité lorsqu'ils arrivent à l'école, qu'ils viennent à pied, en voiture ou en autobus scolaire. Merci de prendre note des informations importantes à ce sujet.

- Lorsqu'un élève circule dans la zone de stationnement, **il doit toujours être accompagné d'un adulte.**
- Lorsque les élèves quittent l'école pour se rendre à la maison à pied, ils doivent traverser la cour de l'école pour se rendre sur la rue Champdoré, ils ne peuvent passer par le stationnement.
- Le débarcadère des autobus scolaires doit toujours être accessible, on ne peut s'y garer.
- Les parents ou autres adultes du quartier ne peuvent entrer dans la cour de l'école lorsque des cours ou des activités s'y déroulent.
- **Il est strictement interdit à tout parent d'intervenir auprès des élèves de l'école. Toute situation de cette nature doit immédiatement être rapportée à la direction.**



Civisme et sécurité dans le stationnement

Si vous venez conduire ou chercher votre enfant à l'école et que vous utilisez le stationnement de l'école secondaire, nous vous demandons de :

- rouler à moins de 15 km à l'heure ;
- garer votre véhicule dans une place de stationnement (et non en double ou dans les allées) ;
- descendre de voiture et d'accompagner vos enfants jusqu'à la zone sécuritaire ;
- repartir en roulant à moins de 15 km à l'heure.

Notez qu'il est interdit aux élèves de circuler seuls dans le stationnement

Notez qu'il est interdit aux élèves de glisser dans la butte de neige

À inscrire à l'agenda

Vendredi 9 février	Fin de la deuxième étape
Jeudi 22 février	Rencontre de parents pour les parents convoqués
Vendredi 23 février	Journée pédagogique
Mardi 27 février	Rencontre du conseil d'établissement
Vendredi 23 février	Journée pédagogique

Christian Milliard
Directeur

